



Nouveau voyer communal

Le Conseil communal a procédé à la nomination concernant le poste de voyer communal.

Monsieur Jean-Daniel Widmer

a été engagé et il a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} mars 2010.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles activités et espérons qu'il y rencontrera entière satisfaction.

PLACE D'APPRENTISSAGE

Le Conseil communal met au concours une place d'

apprenti-e employé-e de commerce

au sein de l'administration communale pour la période 2010-2013.

Les candidatures sont à adresser au Conseil communal jusqu'au 30 avril 2010, avec la mention : postulation.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au secrétariat communal ou auprès de Monsieur Pierre Morel, maire.



Vacances pascales



Durant les fêtes de Pâques, l'administration communale sera fermée

du 06 au 09 avril 2010

En cas d'extrême urgence, veuillez vous adresser aux numéros suivants :

032 / 422 63 10 ou 079 / 364 50 52

Election complémentaire

Suite à la nomination de Monsieur Jean-Daniel Widmer au poste de voyer communal, il n'est plus autorisé à siéger à la **commission des travaux publics**.

Madame Borer Evelyne ayant quitté le village, elle n'est plus autorisée à siéger à la **commission des finances**.

Nous remercions sincèrement ces 2 personnes pour leur engagement en faveur de la communauté.

Le Conseil communal informe les personnes intéressées à siéger dans ces 2 commissions qu'elles peuvent poser leur candidature auprès de l'administration communale, par écrit, avec la mention «
élection commission » ou lors de la prochaine assemblée communale.

Programme de tir 2010

Tir obligatoire : vendredi 23.04.2010, 18h-19h30
vendredi 25.06.2010, 18h-19h30
mardi 31.08.2010, 18h-19h30

Tir d'amitié : samedi 07.08.2010

**1^{er} Jass au cochon :
vendredi 13.08.2010 à 19h au stand**

13^{ème} tir du Vignoble : 27 et 28.08.2010
04 et 05.09.2010

EAU

Le laboratoire cantonal a procédé à l'analyse de l'eau du village. Celle-ci est **parfaitement potable**.

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur notre site internet ou au tableau d'affichage situé devant l'administration communale.